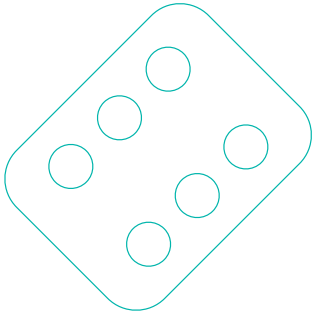
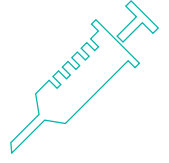


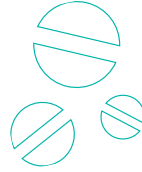


**FORMATIONS
SANITAIRES ET SOCIALES**

**MA RÉGION
M'ACCOMPAGNE !**

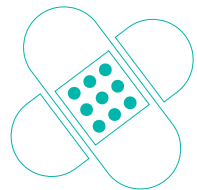
 **0 800 00 70 70**
..... Appel gratuit





Carole Delga,
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

En Occitanie, nous croyons en nos jeunes et leur donnons les meilleures chances de réussite et d'épanouissement. La mise en œuvre de la compétence obligatoire en matière de formations sanitaires et sociales passe par la mise en place de dispositifs en faveur des apprenant.e.s et des organismes de soins pour une formation de qualité et de proximité.



POURQUOI CHOISIR LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL ?

Un secteur qui représente
12% de l'emploi régional

Soit près de **260 000** professionnel.le.s

Occitanie : 2^e région française
dans le domaine de la santé

Un tremplin vers l'emploi

Les prises en charge liées au vieillissement, au handicap et à l'accompagnement sanitaire et social entraînent un **besoin croissant** de professionnel.le.s pour répondre aux attentes du territoire. Les recrutements augmentent en conséquence et ce d'autant plus avec les besoins de renouvellement du fait des départs à la retraite attendus dans les années à venir.

Des possibilités diverses de parcours et de carrières

Les filières paramédicales, maïeutique et en travail social offrent une palette de **métiers variés** et de nombreux débouchés.

Auprès d'un **public très diversifié** (personnes malades, personnes dépendantes âgées et/ou handicapées, enfants et leurs familles, personnes en situation d'exclusion, etc), ces métiers peuvent s'exercer à titre libéral, en établissement public ou privé sanitaire ou médico-social, ou encore au domicile de la personne.

LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION

28 formations

au cœur des métiers de l'humain dont **26**
conduisant à l'obtention d'un diplôme d'État.



Une offre de formation de proximité :

- > **38** villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée, et **41** villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée.



Environ

16 000
apprenant.e.s



Plus de

1000 **apprenti.e.s**



71 organismes gestionnaires

- > **38** dans le secteur sanitaire et **33** dans le secteur social
- > **113** sites de formations paramédicales
- > **115** sites de formations en travail social



Formation d'aides soignant(e)s à l'IFSI de Nîmes. © Gilles Lefrancq / Région Occitanie



© Grimault Emmanuel / Région Occitanie

L'ACTION DE LA RÉGION

La Région Occitanie :

- autorise les organismes de formations paramédicales et en maïeutique,
- agréée les formations en travail social,
- participe au fonctionnement des organismes de formation sanitaire et en travail social préparant à un diplôme délivré par l'État et dispensé par un établissement agréé ou autorisé.

**Je suis apprenant.e ou futur.e apprenant.e d'une formation
du secteur sanitaire ou en travail social,
de quelle façon la Région m'accompagne ?**

**Prise en charge du coût pédagogique
de la formation par la Région Occitanie payé
directement à l'organisme de formation**

**Je suis en
poursuite d'études**
(cursus jamais interrompu)

**Je suis
demandeur.se
d'emplois**



**Si je suis en activité professionnelle, je me rapproche de mon employeur ou d'un
OPCO (opérateur de compétences) pour le financement de ma formation.**

Un règlement de prise en charge par la Région Occitanie des frais de formation sanitaire et en travail social de niveau 3 à 7 et des conditions de financement des aides indirectes aux apprenant.es est consultable sur la page portail des formations sanitaires et sociales de la Région Occitanie laregion.fr/formations-sanitaires-sociales





Institut de Formation aux Métiers de la Santé de Montauban. © Grimault Emmanuel / Région Occitanie

Niveaux de formation	Prise en charge du coût pédagogique par la Région pour les apprenant.e.s et demandeurs.euses d'emplois	Droits d'inscription	Frais de scolarité
Niveau 3		<ul style="list-style-type: none"> • Gratuité des droits d'inscription des formations sanitaires. • À la discrétion de l'organisme de formation pour les formations en travail social. • Si je suis bénéficiaire d'une bourse, ces droits d'inscription me sont remboursés par la Région par l'intermédiaire de mon organisme de formation. 	Pas de frais de scolarité appliqués par les organismes de formation.
Niveau 4			Les organismes de formation privés peuvent demander des frais de scolarité supplémentaires.
Niveau 5, 6, 7	 *	<ul style="list-style-type: none"> • Leur montant est fixé chaque année universitaire par décret du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. • Si je suis bénéficiaire d'une bourse, ces droits d'inscription me sont remboursés par la Région par l'intermédiaire de mon organisme de formation. 	Les organismes de formation privés peuvent demander des frais de scolarité supplémentaires.

*Conditions spécifiques de prise en charge pour les formations suivantes :

DE Infirmier de bloc opératoire (IBODE), DE Infirmier anesthésiste (IADE), DE Cadre de Santé, CAFERUIS, CAFDES.

Ces formations relèvent du financement de la formation continue des employeurs. Exceptionnellement, la Région finance des parcours pour des demandeurs d'emplois inscrits depuis 18 mois ou plus à compter de la date d'inscription à la sélection.

LES AIDES DE LA RÉGION OCCITANIE PENDANT MA FORMATION



Le dispositif des bourses : la Région accompagne les apprenant.e.s

Qui peut y prétendre ?

Les bourses d'études sanitaires et sociales sont attribuées aux apprenant.e.s inscrit.e.s en formations paramédicales, de sages-femmes, en maïeutique ou en travail social dans un centre de formation agréé par la Région Occitanie et dont le niveau de ressources personnelles et/ou familiales est reconnu insuffisant au regard de leurs charges, sous réserve de remplir certaines conditions.

Quelles sont les conditions générales d'attribution ?

- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un pays de l'Union Européenne ou étranger.ère en situation régulière en France depuis le 1^{er} janvier de l'année de début du cycle de formation.
- Justifier d'un montant de revenus et de points de charge appréciés conformément aux modalités fixées à l'article 5 du règlement régional (consultable sur le site de la Région).
- Être assidu.e. Le paiement de la bourse d'études est soumis aux obligations d'assiduité aux cours et de présence aux examens.
- Avoir déposé dans les délais fixés une demande de bourse. Le dépôt d'une demande comporte deux phases indissociables l'une de l'autre :
 - la saisie en ligne sur le site régional dédié à ce dispositif,
 - le dépôt des pièces justificatives.

La bourse est-elle cumulable avec un autre financement public ?

La bourse n'est pas cumulable avec un autre financement public constituant une aide à la formation : CPF (Compte Personnel de Formation), AREF (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi Formation), RFF (Rémunération de Fin de Formation), Transitions Pro Occitanie, bourse d'un autre Ministère (Éducation, Recherche, Agriculture...).

 d'infos

laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales

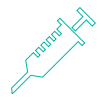
 bss.assistance@laregion.fr

 0 800 33 50 50
Numéro vert gratuit



Vérifiez auprès de votre établissement de formation s'il est agréé/autorisé par la Région

La liste des organismes de formation agréés/autorisés est aussi disponible sur le site internet de la Région



La rémunération pour les formations de niveau 3

La Région accompagne les **demandeur.se.s d'emploi** et peut dans certaines conditions vous accorder une rémunération durant votre période de formation professionnelle.

+ d'infos

laregion.fr/Remuneration-des-stagiaires-de-la-formation-professionnelle



© Grimault Emmanuel / Région Occitanie



© Guionie Philippe / Région Occitanie



© Boutonnet Laurent / Région Occitanie

Envie de partir en stage à l'étranger ?



La Région propose une bourse de stage. Le dispositif ERASMUS+ vise à favoriser la mobilité des étudiant.e.s des 26 établissements d'enseignement supérieur adhérents de la filière sanitaire et sociale. Le montant est calculé sur la base de la durée du stage (minimum deux mois) prévu par le contrat de formation et selon la destination. Une indemnité de transport est également attribuée.

+ d'infos

laregion.fr/Dispositif-de-bourse-de-stage-ERASMUS



BON À SAVOIR

Les dépenses à prévoir au moment de mon inscription

Pour tous les apprenant.e.s

• Les droits d'inscription :

- Exonération si je suis bénéficiaire d'une bourse de la Région.
- Le taux des droits d'inscription dépend non seulement des cursus, mais aussi du niveau d'études et de votre situation.
- Il faut les régler auprès de votre organisme de formation.

Pour les étudiant.e.s de l'enseignement supérieur :

- **La CVEC** (Contribution Vie Étudiante et de Campus) collectée par l'État : tous les étudiant.e.s y sont assujetti.e.s et doivent la payer avant l'inscription. Les bénéficiaires de bourses peuvent obtenir un remboursement en sollicitant la procédure mise en place par l'État.

+ d'infos

messervices.etudiant.gouv.fr





© Nguyen Vincent / Région Occitanie

Le Pass Mutuelle étudiant.e

Une aide spécifique de la Région pour les bénéficiaires de bourses

Ce dispositif régional vise à inciter les **étudiant.e.s** bénéficiaires d'une bourse, ne pouvant pas bénéficier d'une couverture santé complémentaire, à souscrire auprès des organismes mutualistes ou d'assurances partenaires de la Région, une complémentaire santé.

 d'infos

laregion.fr/Pass-Mutuelle-Etudiant-e



© Grimault Emmanuel / Région Occitanie

Les formations en travail social

Niveau 7

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Direction d'Établissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES)
- Ingénierie Sociale

Niveau 6

- Assistant.e de Service Social
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)
- Conseiller.ère en Économie Sociale et Familiale
- Éducateur.trice de Jeunes Enfants
- Éducateur.trice Spécialisé.e
- Éducateur.trice Technique Spécialisé.e
- Médiateur.trice Familial.e

Niveau 4

- Moniteur.trice Éducateur.trice
- Technicien.ne de l'Intervention Sociale et Familiale

Niveau 3

- Assistant.e Familial.e
- Accompagnant.e Éducatif.ve et Social.e



© Scheiber Frederic / Région Occitanie



© Huynh Manuel / Région Occitanie



© Boutonnet Laurent / Région Occitanie

Les formations sanitaires

Niveau 7

- Cadre de Santé
- Infirmier.ère Anesthésiste
- Sage-Femme - Maïeuticien
- Masseur.euse-kinésithérapeute

Niveau 6

- Ergothérapeute
- Infirmier.ère
- Infirmier.ère de Bloc Opératoire
- Manipulateur.trice en Électroradiologie Médicale
- Pédiacre-Podologue
- Puériculteur.rice
- Psychomotricien.ne



© Grimault Emmanuel / Région Occitanie



© Grimault Emmanuel / Région Occitanie



© Boutonnet Laurent / Région Occitanie

Niveau 5

- Préparateur.trice en Pharmacie Hospitalière

Niveau 4

- Aide-Soignant.e
- Auxiliaire de Puériculture

Niveau 3

- Ambulancier.e



© Grimault Emmanuel / Région Occitanie

TÉMOIGNAGES

Suite à l'obtention d'une licence de psychologie, j'ai travaillé dans le secteur médico-social en tant qu'agent spécialisé des écoles maternelles, puis en tant qu'auxiliaire de vie scolaire. Dans ce cadre, j'ai aidé une petite fille en situation de handicap et cela m'a donné envie de poursuivre ce type d'accompagnement. J'ai fait des remplacements sur des postes d'éducatrice faisant fonction pendant plusieurs mois.

En recherche d'emploi à la fin d'un contrat, j'ai souhaité pour me spécialiser et compléter mon cursus, m'orienter vers le diplôme de moniteur-éducateur. La Région Occitanie a financé ma formation. Celle-ci m'a permis d'acquérir des notions théoriques et de les appliquer grâce à plusieurs stages. Tout juste diplômée, j'ai trouvé un premier emploi à la fin de mon dernier stage.



Angèle G.
Diplômée du DE
Monitrice-Éducatrice

© Pouchard Sébastien / Région Occitanie

Eddy A.

Étudiant en 2^e année
DE Assistant
de Service Social



© Pouchard Sébastien / Région Occitanie

J'ai toujours souhaité m'investir dans le domaine social. Suite à l'obtention d'un diplôme de niveau 3 dans le domaine social, j'ai travaillé dans des structures sur l'accueil spécialisé. À cause de problèmes de santé, j'ai cessé mes activités pendant plus d'un an.

Malgré ma perte de mobilité, j'ai repris une formation de chef de projet dans le domaine social. J'ai ensuite enchaîné plusieurs CDD qui m'ont permis de travailler en lien avec des éducateurs spécialisés, des assistants de services sociaux... J'ai su en voyant travailler ma collègue assistante sociale que je voulais exercer ce métier.

Après ma réussite au concours, j'ai intégré la formation l'an passé et en tant que demandeur d'emploi, j'ai pu bénéficier d'un financement de la Région Occitanie. Grâce à mon réseau, j'ai trouvé facilement des stages. Je vais cette année travailler dans une structure qui accompagne les femmes victimes de violences et à la fin de ma formation, j'aimerais travailler au service de personnes en grande précarité.

Je suis ravi de cette reconversion professionnelle qui me permet d'être toujours dans le positif malgré mon handicap.

J'ai travaillé pendant plusieurs années en tant qu'agent de service hospitalier, d'abord en cuisine, puis aux soins. Ayant envie d'évoluer vers un poste d'aide-soignant, j'ai passé avec succès le concours d'admission à l'Institut de Formation d'Aide-soignant. Mon employeur a financé ma formation d'un an.

Les apports théoriques m'ont permis d'améliorer mes pratiques et de me perfectionner. J'ai beaucoup aimé les périodes de stage où j'ai découvert plusieurs lieux et différentes façons d'exercer ce métier. Ce que j'aime dans cette profession, c'est l'accompagnement du patient, faire en sorte qu'il se sente bien pendant son séjour. La communication est primordiale, trouver les bons mots au bon moment.

À la sortie de la formation, j'ai intégré le service de soins et réadaptation. Être aide-soignant aujourd'hui, c'est faire preuve de volonté, de patience, de communication. Ce métier est riche et les offres d'emploi sont nombreuses et diversifiées.



Éric V.
Diplômé du DE
Aide-Soignant

© Pouchard Sébastien / Région Occitanie

Jessica C.
Étudiante en 2^e année
DE Infirmière



© Pouchard Sébastien / Région Occitanie

Suite à l'obtention de mon baccalauréat, j'ai souhaité me diriger vers le domaine de la santé. Après une année de PACES qui ne correspondait pas à mes attentes et en discutant avec un membre de ma famille qui exerce la profession d'infirmier, j'ai été attirée par cette profession. J'ai alors effectué une année de préparation au concours que j'ai réussi l'année suivante. Le contenu de la formation d'infirmière correspond à mes attentes. J'aime le soin et la qualité du contact avec les patients.

J'ai eu la chance cette année de partir en stage ERASMUS + en Estonie. J'ai bénéficié d'une bourse accordée par la Région Occitanie pour cette mobilité. Cette expérience m'a beaucoup apporté sur le plan personnel, comme sur le plan professionnel, grâce aux rencontres, à la découverte d'un mode de vie différent et à la confrontation des pratiques professionnelles.

Il me reste une année de formation ponctuée de stages qui me permettront de faire des choix pour la suite. Je suis attirée par les urgences et la psychiatrie. Ce qui me plaît le plus, c'est la relation avec le patient.

Contacts :

Direction des Solidarités et de l'Égalité
Service des Formations Sanitaires et Sociales
Tél. : 0 800 33 50 50

+ d'infos

Retrouvez la cartographie des formations sanitaires et sociales en Occitanie ainsi que la liste des organismes de formation sur : laregion.fr/formations-sanitaires-sociales

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse
22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9

Montpellier
201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

Appel gratuit / N° unique : 3010

 @occitanie | laregion.fr